

HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION

(Honoraires à la charge de l'acquéreur)

HABITATION

Selon prix net vendeur :

- jusqu'à 60 000 € (avec un minimum de 6 000 €) : 10 % TTC
- de 61 000 € à 80 000 € : 9 % TTC
- de 81 000 € à 140 000 € : 8 % TTC
- de 141 000 € à 200 000 € : 7 % TTC
- de 201 000 € à 250 000 € : 6 % TTC
- de 251 000 € à 500 000 € : 5 % TTC
- sur une tranche supérieure à 501 000 € : 4 %

TERRAINS

- 10 % TTC sur le prix TTC

BUREAUX – LOCAUX COMMERCIAUX – PROFESSIONNELS – FONDS DE COMMERCE – DROIT AU BAIL – PAS DE PORTE

- 8 % TTC sur le prix TTC

GARAGES

- 12 % TTC sur le prix TTC
- avec un forfait minimum de 2 000 € TTC

LOCATION/GESTION

LOCATION - HABITATION

Zones tendues* :

| | LOCATAIRE | PROPRIÉTAIRE |
|---|--|--|
| Prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail | - Jusqu'à 40 m ² = 10 €/m ² - Entre 40.01 et 47 m ² = 9.5 €/m ² - Entre 47.01 et 61 m ² = 9 €/m ² - Entre 61.01 et 70 m ² = 8 €/m ² - Entre 70.01 et 90 m ² = 6,5 €/m ² - À partir de 90.01 m ² = 6 €/m ² | - Jusqu'à 40 m ² = 10 €/m ² - Entre 40.01 et 47 m ² = 9.5 €/m ² - Entre 47.01 et 61 m ² = 9 €/m ² - Entre 61.01 et 70 m ² = 8 €/m ² - Entre 70.01 et 90 m ² = 6,5 €/m ² - À partir de 90.01 m ² = 6 €/m ² |
| Etablissement de l'état des lieux | - 3 €/m ² | - 3 €/m ² |
| Honoraires d'entremise et de négociation | | - forfait de 20€ |

Zones non tendues :

| | LOCATAIRE | PROPRIÉTAIRE |
|---|----------------------|----------------------|
| Prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail | - 8 €/m ² | - 8 €/m ² |
| Etablissement de l'état des lieux | - 3 €/m ² | - 3 €/m ² |
| Honoraires d'entremise et de négociation | | - forfait de 20€ |

* Agdernheim, Bischheim, Eckboisheim, Eschau, Fegersheim, Hoehheim, Kirchstettenstadt, Lampertheim, Lingolsheim, Lixheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschneifstheim, Ostwald, Indshausen, Heintzell, Schmitzheim, Souterrain, Strasbourg, Vendenheim, Wolfheim

LOCATION - AUTRES

- Bureaux - Locaux commerciaux/professionnels : 30 % du loyer annuel hors charges TTC
- Stationnement : forfait > 200 € à partager entre locataire et propriétaire
- Rédaction d'acte : forfait > 300 € à partager entre locataire et propriétaire

LES HONORAIRES DE GESTION

7 % HT (TVA 20 %) du loyer mensuel hors charges
Option garantie des loyers impayés (GLI), taux : 2.18 % TTC du loyer et des charges